Projets territoriaux de développement durable…

Socle commun, Finalités Gouvernance & Évaluation

Philippe SENNA

Commissariat Général au Développement Durable

Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques

Bureau des Territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Sommaire

1 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux

2 - Vers des stratégies intégrées

1 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux

- ***2002*** *- L'engagement et la demande des villes françaises à Johannesburg*
- ***2003*** *- La SNDD fixe comme objectif de « mettre au point une première liste de critères de référence pour le développement durable des projets de territoire »*
- ***2005*** *- Le séminaire gouvernemental du 23 mars sur le développement durable : entérine l'élaboration d'un cadre de référence national, et la mise en place d'un dispositif d'encouragement pour la reconnaissance*
- ***2006*** *- Adoption, en interministériel, d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

La structure du cadre de référence

COMMENT ? :

Une démarche
pour l'élaborer, le mettre en œuvre et l'évaluer

POUR QUOI ? :
Une stratégie et un plan d'action
répondant aux **5 finalités du développement durable** …

5 éléments déterminants identifiés pour la dynamique et la gouvernance du projet

… et s'exprimant dans divers domaines :
Santé, habitat, urbanisme, gestion des ressources, accès à la connaissance, transports, culture, …

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

3 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux

Les éléments déterminants de la démarche

- *La participation des acteurs*
- *L'organisation du pilotage du projet*
- *La transversalité de l'approche*
- *L'évaluation partagée*

Au service **d'une stratégie d'amélioration continue**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

3 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux

- Ces finalités sont celles mises en avant dans les textes et les déclarations internationaux **fondateurs** du développement durable.

- Chacune d'entre elles est **transversale** aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques ; elles sont **interdépendantes** et doivent être **poursuivies de front.**

1 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux

- *Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains*
- *Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources*
- *Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*
- *Lutter contre le changement climatique et anticipation, protéger l'atmosphère*
- *Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

1 - Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux

Un instrument :

- *Élaboré progressivement à partir d'expériences pionnières menées par les collectivités territoriales*
- *Validé par une expérimentation 2005-2006*
- *Adopté en réunion interministérielle en juillet 2006*
- *S'inscrivant dans la SNDD*
- *Soutenu par les principales associations de collectivités (AMF, ADF, APVF, AMGVF, ACUF…)*
- *Lancement du dispositif de reconnaissance national en 2006*

2 – Vers des stratégies intégrées

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement (28/02/2005)

« Le peuple français considérant

• Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; (…)

• Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins (…)

• Proclame :

• **Les politiques publiques** doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

Un référentiel stratégique pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

***Des outils** pour construire, questionner et évaluer son projet territorial de développement durable*

3. Référentiel pour l'évaluation Avril 2011 → **Évaluation des résultats stratégiques**

2. Grille de lecture → **Interrogation du projet de territoire en termes de moyens pour la mise en œuvre du dd**

1. Cadre de référence → **Vision partagée de la concrétisation des finalités de développement durable**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ce qu'il faut savoir sur le référentiel

L'esprit et les objectifs du référentiel

- *Un outil élaboré à la **demande des collectivités***
- *Proposer des **bases communes** pour **tous les types** de territoires*
- *Porter le regard sur l'Agenda 21 ou le PTDD comme **projet stratégique***

Un outil, au service de l'évaluation, **souple** d'utilisation et sans visée comparative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ce qu'il faut savoir sur le référentiel

Les collectivités au cœur de l'élaboration de l'outil

1) Le comité de pilotage : des associations d'élus

AMF ADF ARF AMGVF ADCF APFP FN-PNR

2) Le groupe de travail : **15 collectivités** pendant 1 an

Grand Lyon *Lille Métropole* Nantes Métropole

Rennes Métropole *CG Essonne* CG Gironde *CG Isère*

Pays Basque Toulouse *Orléans* Aurillac

Gap *Rillieux-la-Pape* Maurepas Echirolles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ce qu'il faut savoir sur le référentiel

Les 18 territoires tests

Région Midi-Pyrénées CG Gironde

CG Seine et Marne *Le Séquestre* Mérignac

CA de Marne et Chantereine Pays Basque

PNR des Pyrénées Catalanes

CC des Véziaux d'Aure CA du SICOVAL

CC de Decazeville Aubin

CC des Monts d'Alban *Pays de Morlaix* Bordeaux

Pessac Mellé Pamiers *CG Essonne*

Un référentiel stratégique pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

	Niveau de l'évaluation	Ce qu'on évalue	Outil de la collectivité	Cible	Outil de niveau national
1	**Projet stratégique**	Les résultats d'une stratégie	Un système d'évaluation	**Elus, pilotes, population**	**Un référentiel d'évaluation adossé au cadre de référence**
2	Actions	La mise en œuvre du plan d'action	Des tableaux de bord	Responsables du projet, services	
3	**Territoire**	**Les impacts-clefs des politiques sur le territoire**	Un système de collecte des données	**Elus, pilotes, population**	**Une liste d' indicateurs pour les enjeux majeurs de DD**

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

Les différentes pa

- **1. Argumentaire et mode d'emploi :**
- *Pourquoi évaluer un A21*
- *Les principes de l'évaluation*
- *Le mode d'emploi du référentiel*

3. Une « Boite à outils »

4. Un formulaire excel téléchargable
pour choisir ses questions, ses indicateurs, et les renseigner

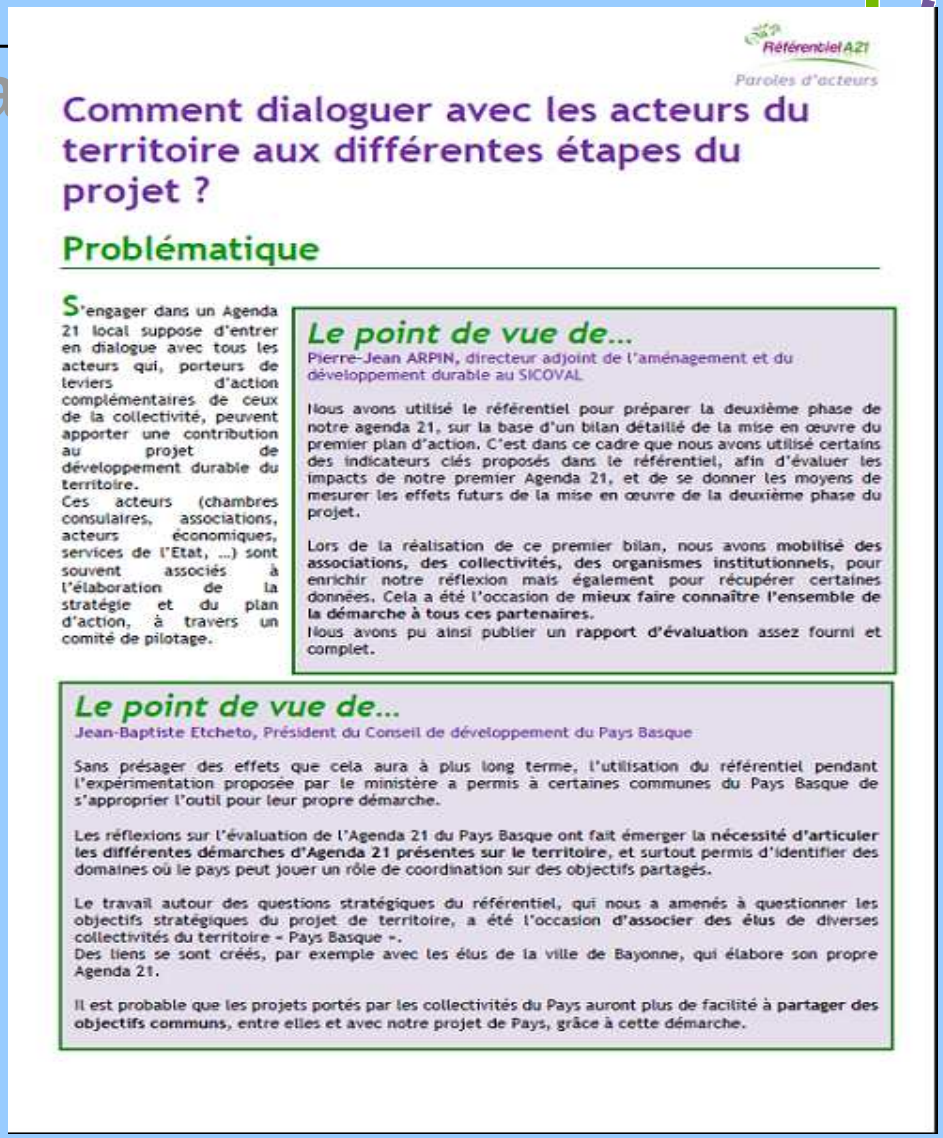

Référentiel A21
Paroles d'acteurs

Comment dialoguer avec les acteurs du territoire aux différentes étapes du projet ?

Problématique

S'engager dans un Agenda 21 local suppose d'entrer en dialogue avec tous les acteurs qui, porteurs de leviers d'action complémentaires de ceux de la collectivité, peuvent apporter une contribution au projet de développement durable du territoire.
Ces acteurs (chambres consulaires, associations, acteurs économiques, services de l'Etat, ...) sont souvent associés à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, à travers un comité de pilotage.

Le point de vue de...
Pierre-Jean ARPIN, directeur adjoint de l'aménagement et du développement durable au SICOVAL

Nous avons utilisé le référentiel pour préparer la deuxième phase de notre agenda 21, sur la base d'un bilan détaillé de la mise en œuvre du premier plan d'action. C'est dans ce cadre que nous avons utilisé certains des indicateurs clés proposés dans le référentiel, afin d'évaluer les impacts de notre premier Agenda 21, et de se donner les moyens de mesurer les effets futurs de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

Lors de la réalisation de ce premier bilan, nous avons **mobilisé des associations, des collectivités, des organismes institutionnels**, pour enrichir notre réflexion mais également pour récupérer certaines données. Cela a été l'occasion de **mieux faire connaître l'ensemble de la démarche à tous ces partenaires.**
Nous avons pu ainsi publier un **rapport d'évaluation** assez fourni et complet.

Le point de vue de...
Jean-Baptiste Etcheto, Président du Conseil de développement du Pays Basque

Sans présager des effets que cela aura à plus long terme, l'utilisation du référentiel pendant l'expérimentation proposée par le ministère a permis à certaines communes du Pays Basque de s'approprier l'outil pour leur propre démarche.

Les réflexions sur l'évaluation de l'Agenda 21 du Pays Basque ont fait émerger la **nécessité d'articuler les différentes démarches d'Agenda 21 présentes sur le territoire**, et surtout permis d'identifier des domaines où le pays peut jouer un rôle de coordination sur des objectifs partagés.

Le travail autour des questions stratégiques du référentiel, qui nous a amenés à questionner les objectifs stratégiques du projet de territoire, a été l'occasion d'**associer des élus de diverses collectivités du territoire « Pays Basque »**.
Des liens se sont créés, par exemple avec les élus de la ville de Bayonne, qui élabore son propre Agenda 21.

Il est probable que les projets portés par les collectivités du Pays auront plus de facilité à **partager des objectifs communs**, entre elles et avec notre projet de Pays, grâce à cette démarche.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

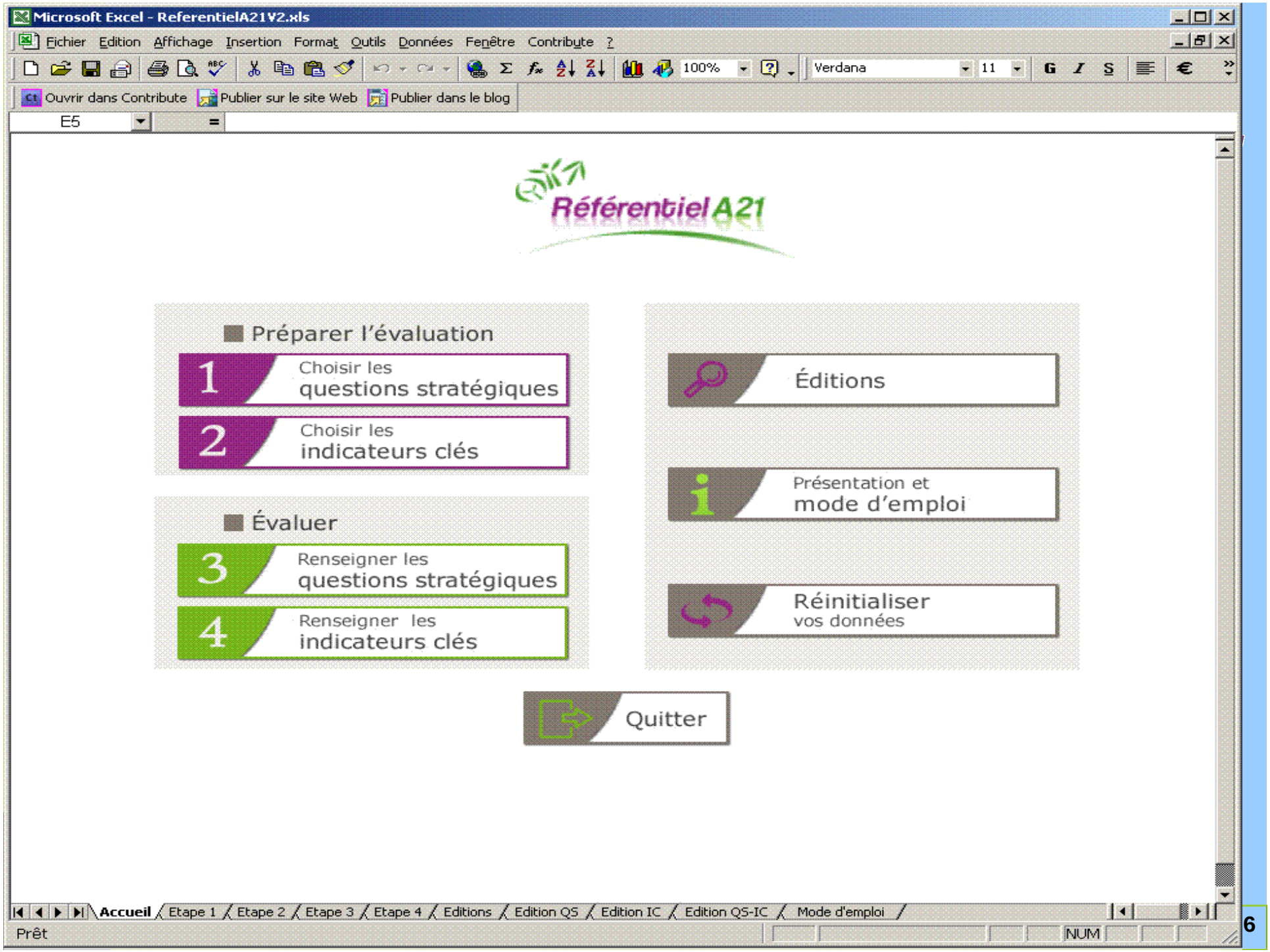
Microsoft Excel - ReferentielA21V2.xls
Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre Contribute ?
Verdana
11
Ouvrir dans Contribute
Publier sur le site Web
Publier dans le blog
E5
Référentiel A21
Préparer l'évaluation
1 Choisir les questions stratégiques
2 Choisir les indicateurs clés
Évaluer
3 Renseigner les questions stratégiques
4 Renseigner les indicateurs clés
Éditions
Présentation et mode d'emploi
Réinitialiser vos données
Quitter
Accueil
Etape 1
Etape 2
Etape 3
Etape 4
Editions
Edition QS
Edition IC
Edition QS-IC
Mode d'emploi
Prêt
NUM

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

En amont d'un projet

Préparer l'évaluation

- ***1. Discuter autour des questions stratégiques***
  - *Un temps de choix politiques*
- ***2. Construire le diagramme logique du projet***
  - *Avoir une lecture commune des liens logiques entre objectifs et actions*
- ***3. Choisir ses indicateurs***

Critères politiques :

- Pertinence pour piloter
- Pertinence pour rendre compte (lisibilité)

Critères techniques :

- Capacité à produire l'indicateur
- Capacité à le reproduire dans le temps de façon fiable

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

- ***4. Renseigner les questions et les indicateurs : « état zéro »***
- *Construire les partenariats*
- *Préparer la récolte des données*

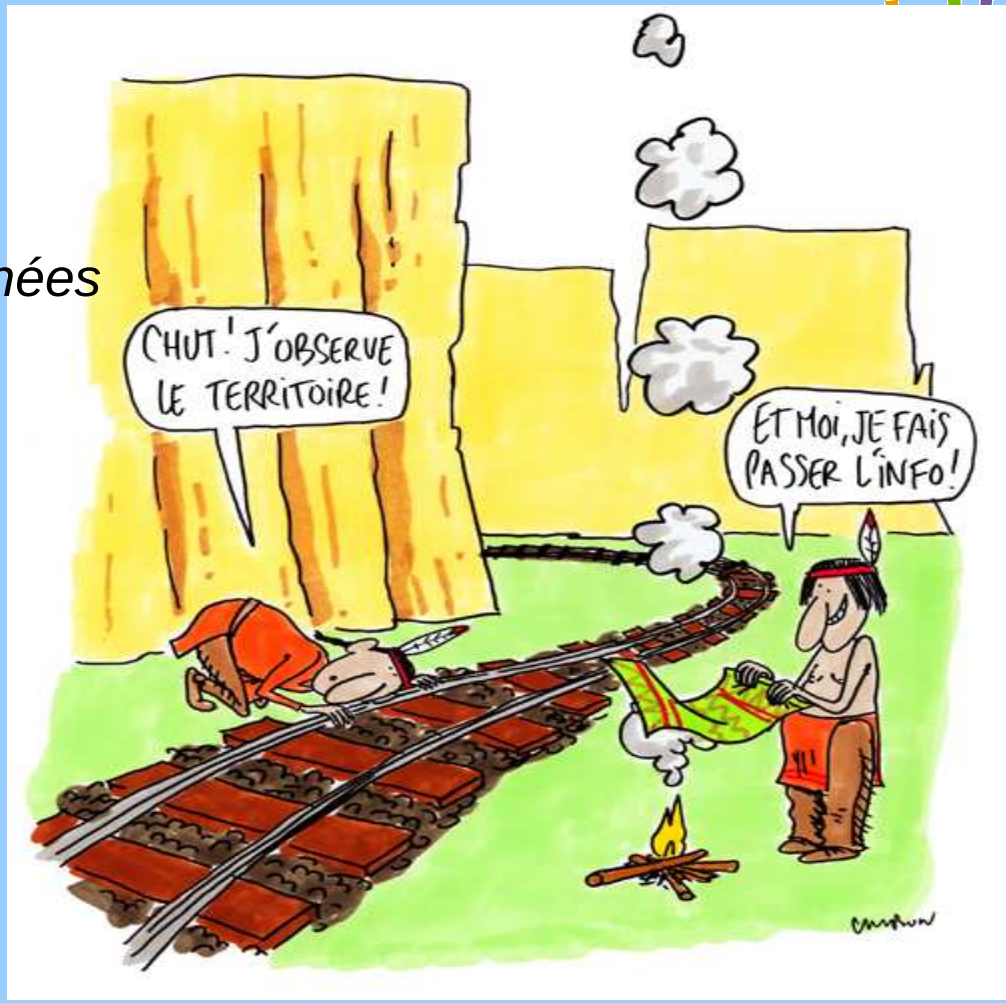

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

CHAPITRE V

Projets territoriaux de développement durable

Article 253 : L'article L. 110-1 du code de l'environnement est complété par des III et IV ainsi rédigés : « III. – L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

« 1° La lutte contre le changement climatique ;

« 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

« 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

« 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

« 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

« IV. – L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable. »

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

« Rapport développement durable » des collectivités territoriales

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

CHAPITRE VI

Débat en matière de développement durable

Article 255 :

Le code général des collectivités territoriales est modifié : «– Dans les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants, ***préalablement aux débats*** sur le projet de budget, le maire **présente** un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les **orientations et programmes de nature à améliorer cette situation**. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

« Rapport développement durable » des collectivités territoriales

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Ce rapport comporte, au regard **des cinq finalités du développement durable** visées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le **bilan** des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

- le **bilan** des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du **« Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux »** visé à l'article 254 alinéa 2 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

2 – Vers des stratégies et instruments intégrées

« Rapport développement durable » des collectivités territoriales

Élaborer le rapport « Développement durable » : Premiers Éléments méthodologiques

Calendrier des travaux

- Actuellement une version provisoire enrichie par les associations d'élus est en relecture auprès de services juridiques et déconcentrés du ministère

(pédagogie, méthode, questionnements)

- Attente de l'accord des associations d'élus pour obtenir leurs logos AMF, AMGVF, ADCF,

- Version stabilisée sans doute en octobre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Merci de votre attention
Plus d'information sur les sites :
www.developpement-durable.gouv.fr/

Bilan du 3ème appel à projet
« outils et démarches en vue
de la réalisation d'agendas 21 locaux »
Le développement durable dans les projets d'aménagement
Présent pour l'avenir
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

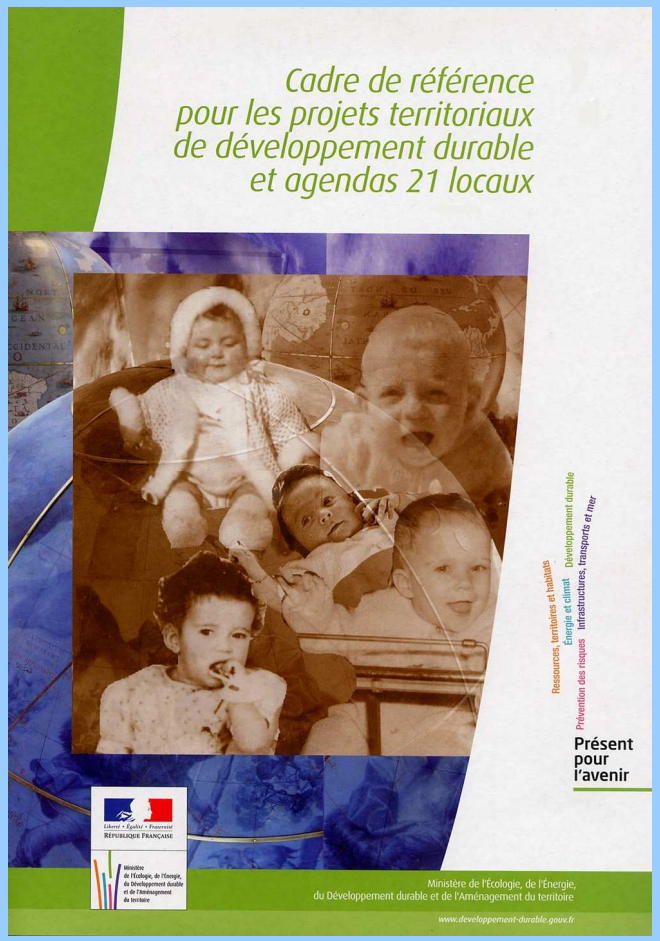
Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux
Présent pour l'avenir
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
www.developpement-durable.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement